



Annulation coffret smartbox suite fraude

Par **rb42**, le **16/05/2011** à **16:25**

Bonjour,

J'ai acheté il y a quelques semaines via un site d'annonce en ligne, donc à un particulier, un coffret Smartbox, sous blister, date de validité 31/10/2010. L'activation de ce séjour sur le site MySmartbox n'a déclenché aucune alerte ou anomalie.

Lorsque récemment j'ai voulu utiliser ce coffret, j'ai découvert qu'il avait été annulé unilatéralement par Smartbox et sans aucune information préalable.

Lorsque j'ai contacté le service après-vente, il m'a été répondu que ce coffret avait été annulé car ayant été l'objet d'une fraude à la carte bleue. Selon eux, je n'aurais dû acheter ce coffret ailleurs que sur leur site et j'ai pris un risque en achetant à un particulier.

Néanmoins il me semble que cette annulation est abusive. Rien n'interdit à ma connaissance de revendre un coffret de ce type, et donc d'en acheter un à un particulier, a fortiori quand il est encore sous blister. Et je suis étonné que Smartbox soit ainsi autorisé à annuler la valeur d'un bien.

Qu'en pensez-vous ?

Ai-je un recours quelconque ?

Dois-je a minima demander à Smartbox de me fournir une copie du dépôt de plainte attestant que ce coffret leur a été acheté de manière frauduleuse ? ... de manière éventuellement à pouvoir porter plainte à mon tour.

A l'inverse, si ce coffret a effectivement été acquis de manière frauduleuse, puis-je être accusé de recèle ?

Merci d'avance de votre éclairage.

Cdlt

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **17:39**

[citation]Et je suis étonné que Smartbox soit ainsi autorisé à annuler la valeur d'un bien.
[/citation] mais ils n'ont pas été payés, c'est normal de l'annuler.

Vous avez été escroqué, retournez-vous contre l'escroc, pas contre une autre victime de l'escroc.